



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
À SON EXCELLENCE MONSIEUR MOHAMMAD JAVAD FARIDZADEH,
AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN***

Vendredi 29 octobre 2004

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Votre Excellence, à l'occasion de la présentation des Lettres qui l'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique d'Iran près le Saint-Siège. Je vous remercie des aimables paroles que vous m'avez adressées et je vous saurais gré de bien vouloir faire part de ma gratitude à son Excellence Monsieur Seyed Mohammad Khatami, Président de la République, pour les vœux qu'il m'a fait parvenir par votre intermédiaire. Les relations diplomatiques qui existent entre votre pays et le Saint-Siège depuis cinquante ans, comme l'a souligné au début de cette année le colloque qui s'est tenu à l'Université grégorienne, attestent le désir de connaissance réciproque et la volonté commune de favoriser par nos échanges une culture de la paix.

2. Vous avez évoqué, Monsieur l'Ambassadeur, les préoccupations de votre pays devant la dégradation de la situation internationale et devant les menaces qui pèsent sur l'humanité, à bien des niveaux. Pour parvenir à un ordre international équilibré, face notamment au terrorisme qui veut imposer sa loi, la volonté de construire un avenir commun garantissant la paix pour tous suppose l'engagement des États de se donner des moyens stables, efficaces et reconnus, comme l'Organisation des Nations unies et les autres Organisations internationales. Cette action en faveur de la paix implique également une action courageuse contre le terrorisme et pour construire un monde dans lequel tous puissent se reconnaître fils du même Dieu Tout-Puissant et miséricordieux. Assurément, la construction de la paix suppose la confiance mutuelle pour accueillir l'autre non comme une menace mais comme un partenaire, en acceptant également les contraintes et les mécanismes de contrôle qu'impliquent les engagements communs comme les traités et les accords multilatéraux, dans les différents domaines des relations internationales qui touchent au bien commun de l'humanité, comme le respect de l'environnement, le contrôle du commerce des armes et de la non-prolifération des armes nucléaires, la protection des enfants, le droit des minorités. Pour sa part, le Saint-Siège ne ménagera aucun effort pour convaincre les responsables des États de renoncer dans tous les cas à la violence ou à la force, et de faire toujours prévaloir la négociation comme moyen de surmonter les désaccords et les conflits qui peuvent surgir entre les nations, les groupes et les individus.

3. L'engagement en faveur de l'homme repose pour les croyants sur la foi au Dieu unique,

qui a créé l'homme à son image et à sa ressemblance, et qui a révélé aux hommes sa volonté. Pour les chrétiens, ce dialogue nécessaire entre les hommes afin de parvenir à établir entre eux des relations de fraternité et d'amour mutuel est, fondamentalement, une réponse au dialogue que Dieu lui-même a déjà commencé avec l'homme en lui révélant sa Parole et en lui proposant son alliance. Comme vous l'avez souligné, Monsieur l'Ambassadeur, c'est notre devoir de croyants d'annoncer à nos contemporains les valeurs fondamentales exprimées dans la religion, qui garantissent, à travers la loi naturelle, signe de l'empreinte de Dieu dans l'homme, la dignité de toute personne humaine et qui règlent les rapports des hommes avec leurs semblables. Comme je l'ai tant de fois rappelé, les fidèles catholiques, pour leur part, ont en toutes circonstances le souci de témoigner en faveur d'une culture de la vie, qui respecte l'être humain de sa conception à sa fin naturelle, et qui assure la défense de ses droits et de ses devoirs imprescriptibles. Parmi ces droits fondamentaux figure au premier plan le droit à la liberté religieuse, qui est un aspect essentiel de la liberté de conscience et qui manifeste précisément la dimension transcendante de la personne. Le Saint-Siège compte sur l'appui des Autorités iraniennes pour permettre aux fidèles de l'Église catholique en Iran, ainsi qu'aux autres chrétiens, la liberté de professer leur religion et pour favoriser la reconnaissance de la personnalité juridique des institutions ecclésiastiques, leur assurant ainsi un travail plus facile au sein de la société iranienne. En effet, la liberté de culte n'est qu'un aspect de la liberté religieuse, qui doit être la même pour tous les citoyens d'un pays.⁴ Comme je l'ai maintes fois rappelé, "les confessions chrétiennes et les grandes religions de l'humanité doivent collaborer entre elles pour éliminer les causes sociales et culturelles du terrorisme, en enseignant la grandeur et la dignité de la personne, et en favorisant une conscience plus grande de l'unité du genre humain" (*Message du 1er janvier 2002*, n. 12). Elles ont aussi à dialoguer pour mieux se connaître, pour apprécier leurs richesses mutuelles et pour collaborer au bien commun de l'humanité. Je me réjouis tout spécialement de la mise en place d'une rencontre régulière de dialogue de haut niveau entre chrétiens et musulmans dans votre pays, sous l'égide du *Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux* et des Autorités religieuses chiites iraniennes. Je ne doute pas que cette initiative permette d'améliorer toujours davantage les relations entre croyants, sur la base du respect mutuel et de la confiance réciproque.⁵ À travers votre personne, je suis heureux de pouvoir saluer les communautés catholiques de différents rites qui vivent en Iran, assurant avec leurs frères orthodoxes la continuité de la présence chrétienne depuis des siècles. Je souhaite que les chrétiens, qui ont toujours eu le désir de vivre en bons termes avec les musulmans, approfondissent toujours davantage les exigences du dialogue de la vie quotidienne, à travers les différents aspects de la vie sociale commune. Je tiens à rappeler combien compte à mes yeux la possibilité effective pour chacun, dans le respect des lois du pays, d'exprimer librement ses convictions religieuses, de se rassembler avec ses frères pour célébrer le culte qui revient à Dieu, comme aussi pour assurer, à travers la catéchèse, la transmission de l'enseignement religieux aux enfants, et son approfondissement auprès des jeunes et des adultes. Je sais que les fidèles catholiques sont attachés à leur pays et qu'ils ont à cœur de participer activement à son développement dans tous les domaines de la vie sociale.⁶ Monsieur l'Ambassadeur, alors que commence officiellement votre mission auprès du Siège apostolique, je vous offre mes vœux les meilleurs pour la noble tâche qui vous attend. Soyez assuré que vous trouverez ici, auprès de mes collaborateurs, l'accueil attentif et la compréhension cordiale dont vous pourrez avoir besoin. Sur Votre Excellence, sur ses collaborateurs et sur ses proches, et sur le peuple iranien tout entier, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédiction du Tout-

Puissant.

* *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, vol. XXVII, 2, p. 476-479. *L'Osservatore Romano* 30.10.2004 p.4. *L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.44 p.2, 5. © Copyright 2004 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana